

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 246 nommant les assesseurs près le Conseil d'appel et la Cour criminelle de Djibouti pour l'année 1908

n° 246

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 décembre 1907

Numéro JO
n° 134 du 01/01/1908

Date du numéro
1 janvier 1908

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 11844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884; Vule décret du 4 février 1904 portant réorganisation de la la Justice à la Côte Française des Somalis, promulgué en date du 9 mars 1904

Le Conseil d'Administration entendu dans sa séance du 30 décembre 1907.

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Sont nommés assesseurs près le Conseil d'appel de Djibouti pour l'année 1908; 10 Assesseurs titulaires: .- 7 Régnier, chef du Service desanité; Ranrpn : chef du Service des travaux publics. 20 Assesseurs suppléants

- Senelle, chef du Service des Douanes ; Fraivre administrateur-adjoint Bonheure, chef du service des postes ; Séré. commis de 1er classe des affaires indigènes Art. 2. — Sont inscrits pour l'année 1908 sur la liste où doivent être choisis par la voie de tirage au sort les assesseurs de la Cour criminelle prévus par l'article 15 et suivants du décret du 4 février précité : Allard, Chef du Service du Contentieux à la Cie Impériale des chemins de fer Ethiopiens; Pernard, Ingénieur à la C » Impériale des chemins de fer Ethiopiens ; Bonnevey, Chef d'Exploitation Impériale des chemins de fer Ethionione; Grémazy, agent de la C* des Messageries Maritimes de de Carlan, Directeur du Comptoir de Djibouti. Duvard, médecin aide-major des troupes colonies. Leconte de Lisle, Directeur de la succursale de la Banque de l'Indo-Chine Marill, commerçant Mérignac, commerçant ; Senelle, chef du Service des Douanes ; Siguier, agent de la Cie de la Clé l'Afrique Orientale. Verzier représentant de commerce. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

P. PASCAL,